

Maître d'Ouvrage

COMMUNE DE ESTERRE

Elaboration du plan local d'urbanisme (plu)

Février 2018

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

"Avertissement important: les servitudes ci-jointes sont celles communiquées à ce jour par les gestionnaires à la DDT. Ces éléments sont transmis pour information à la commune dans le cadre du Porter à Connaissance de l'Etat dans le seul cadre de l'actuelle procédure d'urbanisme d'élaboration ou révision du document d'urbanisme de la commune. Ces informations devront impérativement être mises à jour par le maître d'ouvrage du document d'urbanisme préalablement à l'approbation du document, soit en se connectant au futur Géoportail de l'Urbanisme en cours de création, soit à défaut directement auprès de la DDT.

Concernant la mise à jour régulière des SUP dans le document d'urbanisme opposable, celle-ci doit être réalisée en continu, conformément aux articles L. 151-43 et R. 153-18 du Code de l'Urbanisme."

direction départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

service urbanisme
foncier logement

bureau application
du droit des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 TARBES Cedex
Téléphone 05 62 51 41 41



Ce document de synthèse est transmis à la commune à titre d'information dans le cadre du PAC. les servitudes opposables sont susceptibles d'évoluer à tout moment.

type	libelle	objet	nom	document de référence	date	gestionnaire
A8	Servitudes tendant à la protection des bois, forêts et dunes	protection des bois, forêts	périmètre RTM Gave de Pau	courrier gestionnaire	03/08/1983	RTM
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	classé MH	Eglise des Templiers - LUZ-SAINT-SAUVEUR	arrêté ministériel	01/01/1840	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	inscrit MH	Eglise d' Esquièze - ESQUIEZE-SERE	arrêté ministériel	02/04/1979	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	inscrit MH	Château de Sainte-Marie (restes) - LUZ-SAINT-SAUVEUR	arrêté ministériel	16/10/1930	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	inscrit MH	Maison Druène - LUZ-SAINT-SAUVEUR	arrêté préfectoral	13/01/1993	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	inscrit MH	Eglise et cimetière avec son mur de clôture - VIELLA	arrêté préfectoral	11/07/1990	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
I2	Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie hydraulique	périmètre concession	chute de Pragnères et de LUZ	courrier gestionnaire	11/05/2000	EDF / Direction Production Ingénierie DAIP
I2	Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie hydraulique	chute	Esterre	courrier gestionnaire	21/07/2005	EDF / Direction Production Ingénierie DAIP
I4	Servitudes relatives aux lignes électriques.	ligne 63 KV	Artigues-Campan-Gripp	Pas de document trouvé	21/10/2007	RTE TRANSPORT ELECTRICITE SUD-OUEST Groupe Ingénierie Maintenance Réseau

<i>type</i>	<i>libelle</i>	<i>objet</i>	<i>nom</i>	<i>document de référence</i>	<i>date</i>	<i>gestionnaire</i>
I4	Servitudes relatives aux lignes électriques.	ligne 63 KV	Luz-Esterre-La glaire	courrier gestionnaire	17/12/1985	RTE TRANSPORT ELECTRICITE SUD-OUEST Groupe Ingénierie Maintenance Réseau
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	PPR	Esterre	arrêté préfectoral	13/07/2006	Direction Départementale des Territoires SERCAD